

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018</b></p>
---

Le Conseil Municipal a procédé aux délibérations suivantes :

- L'attribution du logement au 22 rue de la Gare.
- Le choix de l'entreprise HERVET pour un montant de 9 117.57 € pour les travaux au logement de la boulangerie et de l'entreprise GRASSIN pour 1 483.20 € pour les fournitures.
- Le montant de la location de la licence IV du bar/hôtel/restaurant le Roussard à 100 € HT mensuel et 200 € de caution.
- Le montant d'achat de la licence IV du bar/hôtel/restaurant le Roussard à M. Deniau Sébastien à 10 000 € HT + TVA et 10 000 € HT + TVA pour le matériel.
- L'instauration d'une redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.
- Questions diverses.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean LÉGER